

FORMULAIRE DE DÉPÔT:

**Modèle abrégé
pour petites sociétés**

en euros (EUR)

Version 2019

Des informations concernant le dépôt des formulaires sont disponibles
sur le site Internet de la Centrale des bilans: www.centraledesbilans.be

CONTENU

Le présent document constitue le modèle abrégé du formulaire de dépôt pour sociétés. Il est composé:

- des éléments d'identification de l'entreprise et des comptes annuels (section A 1);
- de la liste complète des administrateurs, gérants et commissaires (section A 2.1) et de l'identité des experts-comptables externes, des réviseurs, des comptables agréés ou des comptables-fiscalistes agréés auxquels une mission concernant les comptes annuels a été confiée (section A 2.2);
- des comptes annuels reprenant:
 - le bilan (sections A 3.1 et A 3.2);
 - le compte de résultats (section A 4);
 - le tableau des affectations et prélèvements (section A 5);
 - l'annexe (section A 6).
- des autres documents à déposer en vertu du Code des sociétés:
 - les informations relatives aux participations (section A 7.1) et la liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée (section A 7.2);
 - la structure de l'actionnariat (section A 8);
 - les autres informations à communiquer en vertu du Code des sociétés (section A 9);
 - le cas échéant,
 - Ø le rapport de gestion (section A 10);
 - Ø le rapport des commissaires (section A 11);
 - Ø le bilan social (section A 12);
 - Ø le rapport de rémunération (section A 13);
 - Ø le procès-verbal en cas d'intérêt opposé de nature patrimoniale (section A 14);
 - Ø le rapport spécial de l'associé unique (SPRL) (section A 15);
 - Ø le rapport de l'actionnaire unique (SA) (section A 16);
 - Ø le rapport du conseil de surveillance (section A 17);
 - Ø les comptes annuels de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée (section A 18);
 - Ø autres documents (section A 19).

20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0877535640	P.	U.	D.	A 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: Casa Kafka Pictures

Forme juridique: 014 Société anonyme

Adresse: boulevard Louis Schmidt N°: 2 Boîte:

Code postal: 1040 Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet¹: http://www.casakafka.be

Numéro d'entreprise 0877535640

DATE 13/10/2016 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS²

approuvés par l'assemblée générale du 30/04/2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Exercice précédent du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ **ne sont pas**³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

	Signature (nom et qualité)		Signature (nom et qualité)
	Nom		Nom
	Qualité		Qualité

¹ Mention facultative.
² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

RASKIN, Jean-François

Ville Basse 13 7830 Silly Belgique
Président du Conseil d'Administration [10] (12/12/2014 - 12/12/2019)

FELD, Noémie

rue du Melon 32 1190 Forest Belgique
Administratrice [] (12/12/2014 - 12/12/2019)

LEPRINCE, Julie

place de Luttre 4 6238 Luttre Belgique
Administratrice [] (12/12/2014 - 12/12/2018)

MOYART, Joanne

avenue de la Basilique 376 1081 Koekelberg Belgique
Administratrice [] (22/09/2017 - 12/12/2019)

Régie Media Belge SA, (0427916686)

boulevard Louis Schmidt 2 1040 Etterbeek Belgique
Administrateur [13] (26/04/2018 - 26/04/2021)

» Philippot, Jean-Paul

place de la Vieille Halle aux Blés 3 1000 Bruxelles Belgique

QUAGHÉBEUR, Peter

Muldersdreef 30A 9831 Deurle Belgique

SOUDANT, Daniel

rue Ferrer 18 6200 Châtelet Belgique
Administrateur [13] (12/12/2014 - 12/12/2018)

RSM Interaudit, (0436391122)

rue Antoine Saint-Exupery 14B 6041 Gosselies Belgique
Commissaire [61] (26/04/2016 - 30/04/2019)

» LEJUSTE, Thierry

rue Antoine Saint-Exupery 14B 6041 Gosselies Belgique

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / **n'ont pas**^{*} été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise ** ,
- B. L'établissement des comptes annuels ** ,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>133.893</u>	<u>137.826</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>0</u>	<u>80.523</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	<u>128.973</u>	<u>52.384</u>
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	<u>35.095</u>	<u>52.384</u>
Location-financement et droits similaires.....		25		
Autres immobilisations corporelles.....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	<u>93.878</u>	
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>4.919</u>	<u>4.919</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>2.922.850</u>	<u>3.590.822</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales.....		290		
Autres créances.....		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>1.279.355</u>	<u>1.250.504</u>
Créances commerciales.....		40	<u>1.279.355</u>	<u>1.241.060</u>
Autres créances.....		41	<u>0</u>	<u>9.444</u>
Placements de trésorerie		50/53	<u>4.000</u>	<u>4.000</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>1.607.594</u>	<u>2.321.568</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>31.901</u>	<u>14.750</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>3.056.743</u>	<u>3.728.648</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital		10/15	1.560.878	1.320.541
Capital souscrit		10	166.050	166.050
Capital souscrit		100	166.050	166.050
Capital non appelé ⁴		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	16.605	16.605
Réserve légale		130	16.605	16.605
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	1.378.223	1.137.886
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1.495.865</u>	<u>2.408.107</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	<u>48.297</u>	<u>92.878</u>
Dettes financières		170/4	<u>48.297</u>	<u>92.878</u>
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3	<u>48.297</u>	<u>92.878</u>
Autres emprunts		174/0
Dettes commerciales.....		175
Acomptes reçus sur commandes.....		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	<u>1.445.986</u>	<u>2.315.229</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	<u>44.581</u>	<u>44.581</u>
Dettes financières		43
Etablissements de crédit.....		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales.....		44	<u>1.103.803</u>	<u>1.770.116</u>
Fournisseurs		440/4	<u>1.103.803</u>	<u>1.770.116</u>
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes.....		46
Dettes fiscales, salariales et sociales.....		45	<u>297.602</u>	<u>500.531</u>
Impôts.....		450/3	<u>49.256</u>	<u>181.141</u>
Rémunérations et charges sociales.....		454/9	<u>248.345</u>	<u>319.391</u>
Autres dettes		47/48
Comptes de régularisation		492/3	<u>1.582</u>	<u>0</u>
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>3.056.743</u>	<u>3.728.648</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation		9900	1.260.862	1.756.719
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70	3.333.071	4.210.815
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	2.087.988	2.473.585
Rémunérations, charges sociales et pensions.....	6.4	62	881.397	1.050.370
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	97.811	101.046
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/8		
Autres charges d'exploitation.....		640/8	868	17.431
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration.....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes.....		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	280.786	587.871
Produits financiers				
Produits financiers récurrents	6.4	75/76B		
Dont: subsides en capital et en intérêts		75		
Produits financiers non récurrents		753		
		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	1.996	2.780
Charges financières récurrentes.....		65	1.996	2.780
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	278.790	585.091
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés.....		680		
Impôts sur le résultat		67/77	38.453	150.456
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	240.337	434.635
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées.....		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	240.337	434.635

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	1.378.223	1.137.886
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter.....(+)/(-)	(9905)	240.337	434.635
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent.....(+)/(-)	14P	1.137.886	703.251
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
Affectations aux capitaux propres	691/2
au capital et aux primes d'émission	691
à la réserve légale.....	6920
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	1.378.223	1.137.886
Intervention d'associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7
Rémunération du capital	694
Administrateurs ou gérants.....	695
Employés	696
Autres allocataires	697

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	280.016
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	
Cessions et désaffectations.....	8039	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	280.016	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8129P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	199.494
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8079	80.523	
Repris.....	8089	
Acquis de tiers	8099	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8109	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	280.016	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	92.012
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	93.878	
Cessions et désaffectations.....	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	185.890	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	39.628
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8279	17.289	
Repris.....	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	56.917	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	128.973	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	4.919
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	
Cessions et retraits	8375	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385	
Autres mutations (+)/(-)	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	4.919	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	4.919	

ETAT DU CAPITAL

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu..... 8721

Nombre d'actions correspondantes 8722

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu..... 8731

Nombre d'actions correspondantes 8732

Codes	Exercice
8721
8722
8731
8732

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	44.581
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	48.297
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées.....	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales.....	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes.....	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges.....	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées.....	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales.....	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes.....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales.....	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.....	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	7,6	9,9
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)
Produits financiers non récurrents	(76B)
Charges non récurrentes	66
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)
Charges financières non récurrentes	(66B)
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Codes	Exercice
9149
Dont	
9150
GARANTIES RÉELLES	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise	
Hypothèques	
9161
9171
9181
9191
9201
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	
Hypothèques	
9162
9172
9182
9192
9202

Dont
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques
 Valeur comptable des immeubles grevés
 Montant de l'inscription
 Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
 Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés.....
 Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause.....

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques
 Valeur comptable des immeubles grevés
 Montant de l'inscription
 Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
 Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés.....
 Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

.....

Mesures prises pour en couvrir la charge

.....

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées.....

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Code	Exercice
9220

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....

Exercice
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Comptes rubriqués pour tiers

.....

Exercice
2.785.677
.....
.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Révision comptes annuels	2.289
.....
.....
.....

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise	
Nature des transactions	
.....
.....
.....
.....
Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation	
Nature des transactions	
.....
.....
.....
.....
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise	
Nature des transactions	
.....
.....
.....
.....

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de la société CASA KAFKA PICTURES S.A.

Il est précisé que d'une manière générale il sera fait application des principes qui figurent dans l'A.R. du 30 janvier 2001 et qu'il sera tenu compte des avis de la Commission des Normes Comptables.

De manière plus spécifique, il sera fait application des règles particulières énoncées ci-après.

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 36, 37 et 39 de l'A.R. du 30/01/2001.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

- Mobilier : 20%
- Matériel de bureau : 20%
- Matériel informatique : 33%
- Progiciels : 20%
- Agencements : jusqu'à fin de durée du bail

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

- Achat clientèle : 33%

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jours.

Les immobilisations en cours sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

4. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 67 du 30/01/2001.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

.....

.....

.....

.....

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
BE0223459690 RTBF boulevard Reyers 52 1030 Schaerbeek Belgique	Actions	174	0	64,45
BE0427916686 RMB boulevard Louis Schmidt 2 1040 Etterbeek Belgique	Actions	81	0	30
BE0849554605 Dream Rokh SPRL rue Auguste Donnay 99 4000 Liège Belgique	Actions	3	0	1,11
BE0821898222 Frakas Production SPRL Rue des Ixellois 3 4000 Liège Belgique	Actions	3	0	1,11
BE0885993842 Pôle Image de Liège SPRL rue Natalis 2 4020 Liège Belgique	Actions	3	0	1,11
BE0453480839 Les Films du Fleuve Quai de Gaule 13 4020 Liège Belgique	Actions	6	0	2,22

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (*rubriques 45 et 178/9 du passif*)

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale.....

MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS

Codes	Exercice
9072
9076
9078

RAPPORT DE GESTION

.....
.....
.....
.....

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Voir annexe
.....
.....
.....

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Nombre moyen de travailleurs	100	7,4	0,3	7,6 (ETP)	9,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées.....	101	12.411	331	12.742 (T)	16.857 (T)
Frais de personnel	102	858.501	22.896	881.397 (T)	1.050.370 (T)

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	8	1	8,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8	1	8,8
Contrat à durée déterminée.....	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	112			
Contrat de remplacement.....	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes.....	120	3		3,0
de niveau primaire	1200	2		2,0
de niveau secondaire.....	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	5	1	5,8
de niveau primaire	1210		1	0,8
de niveau secondaire.....	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3,0
de niveau universitaire	1213	2		2,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8	1	8,8
Ouvriers	132			
Autres.....	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	1	2,8
305	1	1	1,4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés 5801
 Nombre d'heures de formation suivies 5802
 Coût net pour l'entreprise 5803
 dont coût brut directement lié aux formations 58031
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs 58032
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) 58033

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés 5821
 Nombre d'heures de formation suivies 5822
 Coût net pour l'entreprise 5823

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés 5841
 Nombre d'heures de formation suivies 5842
 Coût net pour l'entreprise 5843

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5811
5802	5812
5803	5813
58031	58131
58032	58132
58033	58133
5821	5831
5822	5832
5823	5833
5841	5851
5842	5852
5843	5853

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 100, §1, 6°/3 du Code des sociétés)

.....
.....
.....
.....

PROCÈS-VERBAL EN CAS D'INTÉRÊT OPPOSÉ DE NATURE PATRIMONIALE

*entre un administrateur, un membre du comité de direction, un gérant ou un membre du conseil de direction et la société
(article 259, §1 et §3, article 523, §1 et §3, article 524ter et article 915, §1 et §3 du Code des sociétés)*

.....
.....
.....
.....

RAPPORT SPÉCIAL DE L'ASSOCIÉ UNIQUE (SPRL)

sur les décisions et/ou la conclusion d'une opération impliquant un intérêt opposé de nature patrimoniale entre l'associé unique et la société, et sur les contrats conclus entre l'associé unique et la société, sauf en ce qui concerne les opérations courantes conclues dans des conditions normales (article 261, 1^{er} et 3^{ème} alinéa du Code des sociétés)

.....
.....
.....
.....

RAPPORT DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE (SA)

sur les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la société, sauf en ce qui concerne les opérations courantes conclues dans des conditions normales (article 646, §2, 4^{ème} alinéa du Code des sociétés)

.....
.....
.....
.....

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

d'une société européenne (article 938 du Code des sociétés) ou d'une société coopérative européenne (article 1001 du Code des sociétés)

.....
.....
.....
.....

LES COMPTES ANNUELS

de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée en qualité d'associé ou membre à responsabilité illimitée (à ajouter uniquement si les codes A, B et D dans la section A 7.2 ne sont pas d'application) (article 100, §1, 6°/1, alinéa 7 du Code des sociétés)

.....
.....
.....
.....

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

.....
.....
.....
.....

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A 6.8)

Les factures des frais d'intermédiation sont comptabilisées à la date de la signature de la Convention-Cadre entre l'Investisseur et le Producteur en présence de Casa Kafka Pictures S.A.

5. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 74 de l'A.R. du 30/01/2001.

6. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 57 de l'A.R. du 30/01/2001.

7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 50 à 55 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

8. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 77 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

9. DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

CASA KAFKA PICTURE S.A.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société Casa Kafka Pictures (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 avril 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Casa Kafka Pictures durant 3 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.056.743 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 240.337.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Scrl⁽¹⁾ - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391.122 - RPM Bruxelles - ⁽¹⁾ Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE COMMUNICATION INCOMBANT AU COMMISSAIRE

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, de s'assurer du respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

En application de l'article 94 C.Soc, la société n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 100, § 1er 5° et 6°/1 du Code des sociétés

La société n'est pas tenue de déposer des documents conformément à l'article 100 § 1er 5° et 6°/1 C.Soc.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Gosselies, 22 mars 2019

RSM INTERAUDIT SCRL

COMMISSAIRE

REPRÉSENTÉE PAR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thierry Lejuste', is written over a horizontal line.

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ